

Canada  
Province de Québec  
MRC Lac-Saint-Jean Est  
MUNICIPALITÉ DE LABRECQUE

Labrecque, le 10 décembre 2018

**PROCÈS-VERBAL** de la séance extraordinaire du conseil municipal de Labrecque, tenue le 10 décembre 2018 à 19 heures à la salle du conseil située au 3425 rue Ambroise.

Étaient présents :

Monsieur Pierre Gauthier, conseiller au siège n° 1

Madame Lia Tremblay, conseillère au siège n° 2

Madame Marie-Josée Larouche, conseillère au siège no 3

Madame Colombe Privé, conseillère au siège no 4

Aussi était présente à cette assemblée :

Madame Suzanne Couture, secrétaire-trésorière directrice générale.

Étaient absents :

Mesdames les conseillères Marjorie Côté et Audrey Roy (absences motivées)

*FORMANT QUORUM*

#### **ORDRE DU JOUR**

1. Mot de bienvenue
2. Avis de signification
3. Lecture et acceptation de l'ordre du jour
4. Adoption des prévisions budgétaires 2019
5. Règlement no 366-18
6. Adoption règlement no 366-18
7. Programme triennal d'immobilisations
8. Résolution déterminant le taux d'intérêt 2019
9. Levée de l'assemblée

#### **SIGNIFICATION DE L'AVIS DE CONVOCATOIN**

Tel que stipule l'article 153 du code municipal, madame Suzanne Couture, secrétaire trésorière directrice générale, constate et mentionne que l'avis de convocation de la présente séance a été signifié à tous les membres du conseil.

198-18

**ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par monsieur le conseiller Pierre Gauthier

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES**

Que l'ordre du jour soit accepté tel que lu par la secrétaire-trésorière directrice générale

**ADOPTÉE**

199-18

**ADOPTION DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES FOND D'ADMINISTRATION EXERCICE FINANCIER SE TERMINANT LE 31 DÉCEMBRE 2019**

**REVENUS:**

Taxes foncières générales	1 441 635.00 \$
Taxes foncières M.R.C.	125 360.00 \$
Taxes de service	552 707.00 \$
Transfert	107 013.00 \$
Paiement tenant lieu de taxes	58 824.00 \$
Autres revenus locaux	156 800.00 \$

**2 442 339.00 \$**

**CHARGES:**

Administration générale et législation	419 633.00 \$
Sécurité publique	199 450.00 \$
Transport	549 700.00 \$
Hygiène du milieu	254 185.00 \$
Urbanisme	142 100.00 \$
Loisirs et culture	351 265.00 \$
Financement	238 006.00 \$
Activités d'investissements	288 000.00 \$

**2 442 339.00 \$**

En conséquence,

Il est proposé par madame la conseillère Lia Tremblay

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES**

Que les prévisions budgétaires 2019 soient et sont acceptées tel que présentées par Mme Suzanne Couture, secrétaire-trésorière directrice générale

**ADOPTÉE**

200-18

**ADOPTION RÈGLEMENT NO 366-18 AYANT POUR OBJET DE DÉTERMINER LE TAUX DE TAXES POUR L'EXERCICE FINANCIER 2019**

Considérant que tous les membres du conseil ont reçu le règlement no 366-18 ayant pour objet de déterminer les taux de taxes pour l'exercice financier 2019;

Considérant que tous les membres du conseil déclarent avoir lu le règlement;

En conséquence,

Il est proposé par monsieur le conseiller Pierre Gauthier

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES**

Que le règlement no 366-18 ayant pour objet de déterminer les taux de taxes pour l'exercice financier 2019 soit et est adopté et qu'il soit consigné aux archives

**ADOPTÉE**

201-18

**ADOPTION DU PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATION POUR LES EXERCICES FINANCIERS 2019-2020-2021**

Considérant les dispositions de l'article 953.1 du code municipal concernant l'adoption d'un programme triennal d'immobilisations ;

Considérant que le conseil municipal prévoit réaliser les projets suivants au cours des exercices financiers 2019-2020-2021 ;

Année 2019 :	300 000 \$	rénovation station de pompage
Année 2020 :	880 000 \$	agrandissement centre des loisirs
Année 2021 :	10 000 000 \$	Traitement eaux usées.

Pour ces motifs,

Il est proposé par madame la conseillère Colombe Privé

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES**

D'accepter le programme triennal d'immobilisations mentionné dans le préambule de la présente résolution.

**ADOPTÉE**

202-18

**RÉSOLUTION DÉTERMINANT LE TAUX D'INTÉRÊT 2019**

Considérant qu'en 2018, le taux d'intérêt applicable était de 12 % annuellement;

Considérant que le conseil municipal juge inapproprié de changer ce taux;

En conséquence,

Il est proposé par monsieur le conseiller Pierre Gauthier

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES**

Que le conseil municipal de Labrecque détermine le taux d'intérêt 2019 à 12 % annuellement

**ADOPTÉE**

203-18

**LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

N'ayant plus d'item à l'ordre du jour;

En conséquence,

Il est proposé par madame la conseillère Colombe Privé

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES**

De lever la présente séance à 19h50

\_\_\_\_\_  
**Éric Simard**  
*Maire*

\_\_\_\_\_  
**Suzanne Couture**  
*Secrétaire-trésorière directrice générale*

Je, Éric Simard, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142(2) du code municipal

\_\_\_\_\_  
**Éric Simard**  
*Maire*

